

RAPPORT ANNUEL

20202021







Quand un arbre tombe, on l'entend : quand la forêt pousse, pas un seul bruit.

-Proverbe africain

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT

Administration et fonctionnement	2
Origine	2
Institution	2
Mission	2
Mandat	2
Orientations stratégiques	3
Nos partenaires	3
Les producteurs forestiers	3
L'industrie forestière	3
Le monde municipal	4
Le partenaire gouvernemental	4
Le conseil d'administration	4
Le comité technique	4
Les conseillers forestiers	5
Personnel de l'Agence	5
Rapport d'activités	5
Programmes d'aide	7
Méthodes de financement, Contributions des industriels et autres sources	_
financières	8
Les travaux sylvicoles	12
Vérifications opérationnelles et Évaluation des conseillers	17

Liste des annexes

Annexe 1 Suivi budgétaire 2020-2021 et planification 2021-2022

Annexe 2 Territoire de l'Agence Abitibi

Annexe 3 Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2020-2021

MOT DU PRÉSIDENT

À vous productrices et producteurs, conseillères et conseillers forestiers,

Il me fait grand plaisir de vous remettre le rapport annuel pour l'année 2020-2021 de l'Agence Régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi. Vous y trouverez un contenu qui fait foi des nombreux événements et activités qui ont eu cours durant cette année; des suivis de projets déjà amorcés, des rencontres et des ententes fructueuses, notamment avec les instances régionales et provinciales.



Les activités de l'Agence ont pu être poursuivies en cette période de pandémie et ce, grâce aux mesures mises en place par notre organisation pour le respect des mesures sanitaires édictées par la Direction nationale de la Santé publique. Celles-ci se sont traduites par des rencontres virtuelles avec les membres du conseil d'administration et avec les propriétaires de boisés. De plus, des méthodes de fonctionnement allégées ont été appliquées dont la facturation et les signatures.

Durant l'année 2020-2021, plusieurs ententes ont été reconduites dont le Programme de mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) et le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), ce qui annonce la pérennité de l'Agence et la poursuite des travaux qu'elle mène pour les prochaines années. L'entente UPA-MAPAQ-MFFP a finalement été signée et fait maintenant l'objet d'un suivi pour en assurer l'application selon les objectifs établis. D'autres ententes ont aussi été conclues durant cette période, dont le Plan de soutien des partenaires de la forêt privée ainsi qu'un projet de recherche avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Une attention a aussi été portée à la situation de la main-d'œuvre forestière par le biais d'une demande de compensation et d'hébergement visant les travailleurs forestiers provenant de l'extérieur de la région.

Toutes ces actions menées durant l'année 2020-2021 ont permis de nous faire avancer dans le sens de la mission de l'Agence soit de « Supporter les propriétaires privés, dans la réalisation de travaux sylvicoles sur leur terrain forestier, dans le but de maximiser les diverses retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi ».

Nos perspectives pour la période 2021-2022 sont de poursuivre le travail auprès des conseillères et conseillers forestiers et des propriétaires de boisés, de mener des projets en collaboration avec divers partenaires pour maximiser les budgets, augmenter la mise en marché des bois et réaliser tout dossier en lien avec les orientations stratégiques de l'Agence.

Enfin, dans ce contexte changeant et incertain, je remercie tous les partenaires de la forêt privée ainsi que le personnel de l'Agence pour leur dévouement à cette mission qui est de faire du domaine de la forêt privée un milieu dynamique, prospère et stimulant.

Je nous souhaite donc une très bonne saison 2021-2022!

Alain Shink, Président

ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Origine

S'est tenu à Québec, en mai 1995, le Sommet sur la forêt privée où se sont réunis les principaux acteurs du milieu forestier : les propriétaires de boisés privés, les représentants de l'industrie de transformation des produits forestiers, les gens du monde municipal et du gouvernement du Québec. Étant préoccupés par l'aménagement durable de la forêt et, plus particulièrement par le développement économique des communautés rurales, tous ont reconnu l'appartenance de la forêt privée au patrimoine forestier québécois. Elle serait dorénavant définie dans la Loi sur les forêts. Ainsi, afin de développer son plein potentiel, une nouvelle approche s'imposait. Les partenaires ont alors unanimement convenu d'instaurer un nouveau régime de protection et de mise en valeur des forêts privées québécoises. Dix-sept (17) Agences régionales de mise en valeur des forêts privées ont donc été créées.

La Loi sur les forêts a été remplacée depuis par la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier, mais les sections concernant les Agences ont peu changé.

Institution

Tel que paru dans la Gazette officielle du Québec, 15 mars 1997, 129e année, no 11, le ministre d'État des Ressources naturelles de l'époque, M. Guy Chevrette, avisait qu'en date du 16 décembre 1996, conformément à l'article 124.4 de la Loi sur les forêts, l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi (ARMVFPA) était constituée.

Mission

La mission de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi est de supporter les propriétaires de boisés privés dans la réalisation de travaux sylvicoles. Ceci, dans le but de maximiser les retombées environnementales, sociales et économiques liées à l'aménagement de la forêt privée en Abitibi.

Mandat

L'Agence a pour MANDAT, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection et à la mise en valeur de la forêt privée par le biais de programmes d'aide.

À ces fins, elle favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ces activités.

Orientations stratégiques

Afin de tendre vers sa mission, l'Agence s'est donnée des orientations. Ces huit orientations lui permettront d'atteindre ses but et objectifs.

Orientation #1 Intensifier l'aménagement forestier sur forêt privée en Abitibi.

Orientation #2 Améliorer la planification des travaux sylvicoles.

Orientation #3 Améliorer la livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

Orientation #4 Augmenter les budgets de l'Agence Abitibi, notamment pour soutenir l'aménagement forestier intensif.

Orientation #5 Exercer un leadership dans le développement d'une foresterie environnementale responsable.

Orientation #6 Développer des outils et des activités de communication.

Orientation #7 Accentuer les partenariats et les représentations avec les intervenants régionaux et nationaux impliqués dans le développement de la forêt privée.

Orientation #8 Maintenir une saine gestion administrative de l'Agence Abitibi afin de maximiser les retombées en forêt.

Nos partenaires

L'évolution des travaux de l'Agence est le résultat d'un effort de concertation de quatre (4) groupes de partenaires qui œuvrent à l'atteinte d'objectifs de protection et de mise en valeur de la forêt privée de la région.

Les producteurs forestiers

Ce groupe est celui des propriétaires de la forêt privée. Sans la participation active de ces producteurs forestiers, les objectifs d'aménagement sylvicole durable en forêt privée ne peuvent être poursuivis. On en dénombre près de 6 000 sur le territoire de l'Agence.

Les propriétaires forestiers sont représentés par le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) et le Groupement forestier.

L'industrie forestière

L'industrie doit assurer un approvisionnement constant de ses usines en matière ligneuse. En se procurant des volumes de bois en provenance des forêts privées, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois participent financièrement au programme.

Les quatre (4) plus importants industriels de la transformation du bois dans le sciage, le déroulage et les panneaux, et qui s'approvisionnent en forêt privée ont un siège au Conseil d'administration de l'Agence.

Le monde municipal

Le monde municipal planifie et établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire tout en respectant une vision d'ensemble d'aménagement et de développement. Le monde municipal déploie des efforts pour la réglementation du milieu.

Le partenaire gouvernemental

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) agit à titre de responsable de l'application de la Loi. Il participe financièrement au programme, établit la grille de taux pour les travaux sylvicoles et en définit les balises techniques

Le conseil d'Administration

Durant l'année 2020-2021, il y a eu cinq réunions du Conseil d'administration. Tous les partenaires de l'Agence y ont participé en déléguant au moins deux représentants à chaque Conseil d'administration. L'Agence remercie tous les administrateurs pour leurs précieuses collaboration et contribution.

Partenaires						
MFFP	Industriels Forestiers	Producteurs Forestiers	Municipal			
Ian Gravel Nicolas Pouliot Imed Bouzid Stéphanie Racicot	Alain Shink Roch Plusquellec Patrick Paiement Valérie Moses Julie Fillion	Sylvain Thibodeau Anne-Marie Béland Stéphane Paul Gilles Audet	Alain Gagnon Pascal Rheault Léandre Gervais Réjean Guay Benjamin Tremblay Denise Lavallée Stéphane Girard			

Le comité technique

Le rôle du comité technique est de soutenir directement le conseil d'administration en travaillant sur divers dossiers particuliers et en suggérant des recommandations.

Membres du comité technique

Membre représentant	Partenaire
Ian Gravel	MFFP
Sylvain Thibodeau	Producteurs forestiers
Stéphane Paul	Producteurs forestiers
Alain Shink	Industriels forestiers
Alain Gagnon	Municipal
France Macdonald	Conseillers forestiers indépendants

Conseillers forestiers

Les conseillers forestiers sont les agents livreurs du programme. Ils conseillent et exécutent les travaux pour réaliser les orientations du plan de protection et de mise en valeur (PPMV) de l'Agence. Les conseillers forestiers sont accrédités et peuvent ainsi intervenir sur l'ensemble du territoire de l'Agence (MRC/Ville). Les coordonnées complètes des conseillers forestiers se trouvent à l'annexe 3.

Personnel de l'Agence

Pour assurer le suivi des décisions du conseil d'administration au cours de l'année 2020-2021, l'Agence pouvait compter sur une équipe composée de :

- Benoît Mandeville : Secrétaire général;
- Ginette Labbé : Adjointe administrative;
- Pier-Luc Laplante: Technicien forestier à l'Agence jusqu'à octobre 2020;
- Philippe Duval : Technicien forestier à l'Agence jusqu'à avril 2021.

Rapports d'activités

Compensation hébergement pour les travailleurs externes

Conscient de la problématique de rareté de main-d'œuvre qui touche la majorité des régions du Québec, l'Agence Abitibi soutient l'idée qu'une main d'œuvre mobile reste une solution sérieuse au manque de travailleurs. Sachant qu'il y a un taux pour le logement des travailleurs externes est disponible en forêt publique, les membres du CA accordent leur appui à l'Agence de Québec dans ses revendications pour une compensation à l'hébergement lors de la consultation publique pour la grille de taux 2020-2021.

Entente MAPAQ-AGENCE Abitibi

Entente MAPAQ-AGENCE Abitibi vise à encadrer le reboisement des friches en évitant d'exploiter les terrains avec un bon potentiel agricole. Depuis la signature de l'entente entre les parties le 24 juillet 2020, des travaux de validation de lots ont débuté. Il y aura un essai d'une durée d'une année avec le nouveau protocole. Il est toujours possible si les résultats ne sont pas concluants de réutiliser la résolution de 2004. Un comité de suivi a été formé afin de voir à l'application de la nouvelle entente.

Non renouvellement du démarcheur

Les discussions du conseil d'administration ont mené au non-renouvellement de l'entente avec le démarcheur. Nous remercions Mr. Sylvain Moreau pour sa collaboration et son travail.

Milieux humides et hydriques

Le dossier a suivi son cours avec les MRC au cours de l'année. L'Agence a participé aux rencontres des comités de l'élaboration du plan directeur sur les milieux humides et hydriques. Le dossier reste d'actualité et l'Agence Abitibi va continuer sa participation.

Renouvellement du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PMVFP)

Dans le cadre du Plan de mise en valeur des forêts privées, l'Agence pourra compter sur un montant de 1 373 700\$ pour ses activités de concertation et de gestion et aussi pour la réalisation de traitements sylvicoles pour les périodes de 2019-2020 à 2021-2022.

Renouvellement du Fonds de leadership pour une économie à faible émission de carbone

L'Agence pourra aussi recevoir un montant de 3 575 180\$ pour le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC), compte tenu du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Cette entente du FEFEC est aussi renouvelée pour deux autres années soient, 2022-2023 et 2023-2024.

Les mesures prises compte tenu de la pandémie COVID 19

Différentes mesures sanitaires ont été mises en place afin de faciliter la poursuite des activités de l'Agence et des travaux sur le terrain:

Le MFFP a proposé un ajustement dans les taux des travaux qui tient compte des mesures sanitaires à prendre et aussi des approches administratives simplifiées.

Le Ministère en réfère à la responsabilité professionnelle de l'ingénieur forestier de s'assurer de l'application des mesures sanitaires lors de l'exécution des travaux sur le terrain et de voir à l'ajustement des prix et des taux lors de la facturation.

L'Ordre des ingénieurs forestiers suggère des méthodes de signatures qui permettent de se conformer aux mesures sanitaires et de distanciation, tels :

- envoi postal des documents à signer et retour des documents signés par la poste
- envoi par courriel des documents à signer, signature du propriétaire, numérisation du document (PDF) puis retour par courriel. La copie papier devra suivre par la poste
- envoi par courriel des documents à signer, signature du propriétaire, photographie du document signé puis retour par courriel. La copie papier devra suivre par la poste
- envoi par courriel des documents à signer. Le client numérise sa signature (photographie ou scan), l'insère dans le document, convertit en PDF et retourne par courriel
- télécopieur.

La signature en personne est permise en maintenant la distanciation sociale et les mesures sanitaires en vigueur.

Décisions du Conseil d'administration

Règlement intérieur : modifications

Le conseil d'administration adopte un ajout et une modification au règlement interne :

- un ajout quant à la possibilité d'assister à une réunion du conseil par vidéoconférence
- une modification concernant le délai accordé pour la tenue d'une assemblée générale annuelle des membres, le délai passe de quatre-vingt-dix (90) jours cent quatre-vingts (180) jours.

Crédit Carbone

Des négociations sont en cours entre l'Agence et l'entreprise Nature-LAb pour un partenariat concernant le dossier Carbone.

Budget concernant la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE)

Une demande de budget supplémentaire pour une durée de cinq ans à partir de l'année 2022-2023 sera faite et ce, après l'évaluation d'un montant nécessaire déterminée par le comité technique. Une rencontre est organisée avec le MFFP pour aborder diverses précisions sur le sujet :

- suivi des travaux de la cellule d'urgence sur la gestion de la TBE
- admissibilité de la région au programme d'Arrosage
- admissibilité de peuplements forestiers aux arrosages
- calendrier des arrosages.

Une campagne de publicité réalisée par l'AFAT, a été lancée pour informer les producteurs forestiers de la progression de la TBE.

Réforme du processus d'enregistrement des producteurs forestiers MFFP

Le MFFP nous informe que le certificat de producteur forestier aura la même période de validité que le plan d'aménagement forestier (PAF).

Projet de recherche

Des chercheurs de l'UQAT entreprendront des projets de recherche portant sur les conventions forestières de la MRC Abitibi.

PROGRAMMES D'AIDE

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Volet régulier)

Le financement des activités de l'Agence de l'Abitibi, pour l'année 2020-2021, a reposé sur deux importantes sources directes de revenus, soit la participation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) via le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* et les contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois (voir tableau 1).

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (Subvention-2018)

Ce programme instaure pour la première fois un octroi 2 252 000 \$ pour une période de trois ans, (2018-2020), dans l'objectif de mobiliser du bois, soit par des travaux commerciaux ou le financement de travaux de remise en production. Ce programme sert donc de levier pour atteindre nos cibles du PPMV : le reboisement de 3 M de plants et 250 ha d'éclaircie commerciale annuellement (voir tableau 1).

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)

L'Agence a élaboré des partenariats avec différentes MRC/Ville pour effectuer des travaux sylvicoles à l'aide de l'enveloppe budgétaire PADF. Cette enveloppe a permis le financement de travaux sylvicoles supplémentaires et le démarcheur en aménagement des forêts privées d'Abitibi-Témiscamingue (voir tableau 1).

Fonds du leadership pour une économie à faible émission de carbone (FEFEC)

Ce programme qui a pour cible de reboiser plus de 2 300 hectares de friche grâce à la plantation de plus de 5 millions d'arbres est évalué à près de 8 millions de dollars de budget total. La saison 2020-2021 est la deuxième année du FEFEC et les montants investis sont pour la préparation de terrain et pour le reboisement. Les budgets versés dans le cadre du FEFEC pour la saison 2020-2021 sont de 2 114 185 \$ (voir tableau 1).

MÉTHODES DE FINANCEMENT, CONTRIBUTIONS DES INDUSTRIELS ET AUTRES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le tableau 1 à la page suivante présente les différentes sources de financement de l'Agence Abitibi pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

Méthodes de financement des propriétaires

En plus de pouvoir être financé globalement, (composantes techniques et exécution) les travaux sylvicoles peuvent être financés sur le plan technique ou de l'exécution seulement. Ainsi, cette possibilité de financement d'une seule composante permet une complémentarité entre le PAMVFP et le programme de remboursement des taxes foncières (PRTF).

L'aide accordée couvre les aspects techniques et l'exécution de travaux sylvicoles. Le niveau de financement par le gouvernement par type de travaux est le suivant :

préparation de terrain : 80%

• reboisement: 80%

• entretien de plantation : 95%

• autres travaux non commerciaux : 80%

• travaux commerciaux : 90%.

Contribution des producteurs forestiers

Cette contribution permet à l'Agence de bénéficier d'une source de revenus indirecte. Ce qui correspond partage initial du financement du programme entre les partenaires.

Contribution de l'industrie

En vertu de l'article 162 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier « Tout titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui acquiert un volume de bois en provenance du territoire d'une agence doit verser à celle-ci une contribution. Cette contribution est établie annuellement par l'Agence sur la base d'un taux par mètre cube de bois, fixé par le gouvernement par voie réglementaire, applicable sur le volume des achats de bois de forêts privées d'un titulaire au cours d'une année. »

En octobre 2011, le gouvernement modifiait à nouveau son règlement sur le taux par mètre cube de bois applicable au calcul de la contribution payable par le titulaire d'un permis d'exploitation d'usine de transformation du bois aux agences régionales de mise en valeur des forêts privées. Ainsi, le taux par mètre cube de bois passait de 1,35 \$ à 1,00 \$.

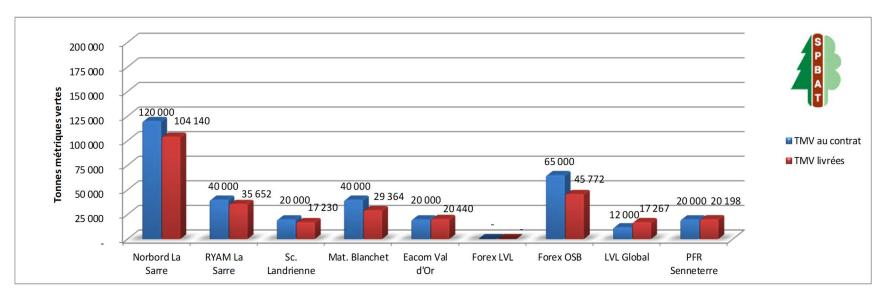
En 2020-2021, 16 titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois ont acheté 305 108 m³ de bois provenant des forêts privées de l'Abitibi pour une contribution financière totale à la mise en valeur des forêts privées de 315 938 \$ (voir figure 1).

Autres revenus

D'autres revenus proviennent de revenus d'intérêts, de montants en lien avec les constats d'irrégularités, et de la vente de pancartes.

Tableau 1 : Ressources financières de l'Agence Abitibi (Source : SIGGA)

Sources de revenus	Montant	
	2019-2020	2020-2021
MFFP – Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	1 373 700 \$	1 373 700 \$
MFFP – FEFEC (2 315 ha de friches en 2020 et 2021)	630 808 \$	2 114 185 \$
MFFP – Programme « Subvention 2018 »)	653 834 \$	867 126 \$
MRC/Ville Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	148 647 \$	156 750 \$
Contributions des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois	358 488 \$	275 993 \$
Autres revenus	91 433 \$	17 784 \$
Ressources financières :	3 256 910 \$	4 805 538 \$



	TMV aux contrats	TMV livrés	Volumes aux contrats (m³)	Volume 19-20 Avril (m3)	Au 27 mars	Prévisions au 31 mars
Feuillu	197000	121407	175399	0	175 399 \$	207 368,42 \$
Résineux	140000	102686	140539	0	140 539 \$	155 555,56 \$
Total	337000	224093	315938	0	315 938 \$	362 923,98 \$

Figure 1 : Bilan des volumes de bois achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois de l'année financière 2020-2021

Ressources additionnelles

Contribution des partenaires

À ces ressources financières se sont ajoutées les ressources humaines dites additionnelles, elles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers de l'Agence. Fournies par les différents partenaires de l'Agence, ces aides accomplissent des tâches indispensables à la bonne administration de l'Agence.

Production de plants MFFP

Les coûts de production des plants, assumés entièrement par le gouvernement, s'élèvent à 1 602 027\$ cette année pour la production de 2 599 997 plants.

Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT)

Le syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue met à la disposition de l'Agence une aide provenant de son personnel comme il est prévu par le règlement du gouvernement. Ainsi, le syndicat des producteurs de bois assure l'enregistrement des producteurs forestiers. Ensuite, il comptabilise, expressément pour l'Agence, les volumes de bois de la forêt privée achetés par les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois. La contribution du SPBAT en ressources humaines additionnelles est alors estimée à 5 000 \$.

Les travaux sylvicoles

Au cours de l'année financière 2020-2021, l'Agence Abitibi a versé une aide financière de 4 152 210 \$, ce qui représente une augmentation de 1 274 251 \$, soit 44% de plus que l'année précédente.

Par rapport à l'exercice précédent, les travaux ont connu une hausse en termes de superficie et de budget. Cette augmentation s'explique par l'apport de budgets supplémentaires notamment le FEFEC, les PADF et la « Subvention-2018 » et pour atteindre nos cibles du PPMV soient le reboisement de 3 M de plants et 250 ha d'éclaircie commerciale par année.

L'augmentation la plus notable est dans la catégorie de travaux tels, préparation de terrain et de reboisement. Cela s'explique par la mobilisation de l'Agence Abitibi pour l'atteinte des objectifs de séquestration de carbone fixés aux niveaux provincial et fédéral et ce, par le biais du projet FEFEC. Cette hausse des budgets provient de l'augmentation des travaux réalisés pour atteindre les objectifs de mobilisation de bois et pour atteindre la cible de 3 M de plants mis en terre. L'entretien de plantation est également en hausse par le fait de la majoration des taux et la réalisation des entretiens reportés des années antérieures. Finalement, les travaux non-commerciaux sont toujours marginaux, mais ont connu une augmentation passant de 3,5 ha pour la période de 2019-2020 à 8,3 ha pour la période de 2020-2021, (voir figure 2).

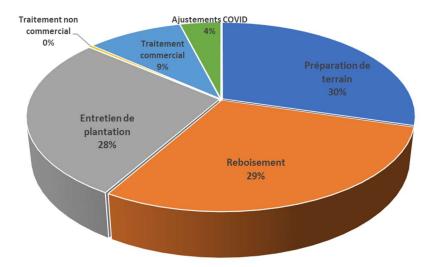


Figure 2 : Répartition de l'aide financière totale par types d'activités 2020-2021 (Source : SIGGA)

L'évolution par groupes d'activités a oscillé entre 20% et 190% pour la saison 2020-2021 par rapport à 2019-2020 (voir tableau 2). Le tableau 3 présente la répartition en pourcentage par groupes d'activités des montants versés pour la saison 2020-2021 par rapport à 2019-2020.

Le tableau 4 représente l'évolution en pourcentage par groupes d'activités des superficies et des plants de reboisement pour la saison 2020-2021 par rapport à 2019-2020.

Tableau 2 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupes d'activités 2019-2020 et 2020-2021 (Source : SIGGA)

		Montants versés		
	Groupe d'activités	2019-2020	2020-2021	Évolution
500	Préparation de terrain	875 983 \$	1 226 331 \$	40 %
600	Reboisement	773 740 \$	1 197 910 \$	55 %
700	Entretien de plantation	961 144 \$	1 149 578 \$	20 %
800	Traitement non commercial	4 751 \$	13 761 \$	190 %
900	Traitement commercial	262 342 \$	395 652 \$	51 %
	Ajustements COVID	-	168 978 \$	-
TOTAL:		2 877 959 \$	4 152 210 \$	44 %

Tableau 3 : Comparaison des montants versés en aide financière par groupes d'activités 2019-2020 et 2020-2021 (Source : SIGGA)

	Construction in the	Montant	ts versés
	Groupe d'activités	2019-2020	2020-2021
500	Préparation de terrain	31 %	30%
600	Reboisement	27 %	29%
700	Entretien de plantation	33 %	28%
800	Traitement non commercial	0 %	0%
900	Traitement commercial	9 %	10%
	Ajustements COVID		4%
TOTAL:		100%	100%

Tableau 4 : Comparaison des travaux réalisés par groupes d'activités entre 2019-2020 et 2020-2021 (Source : SIGGA).

	Cuarra dia stirités	Travaux exécutés		
	Groupe d'activités	2019-2020	2020-2021	Évolution
500	Préparation de terrain	746,81 ha	994,59 ha	33 %
600	Reboisement	1 631 417 plants	2 306 360 plants	41 %
700	Entretien de plantation	567,32 ha	652,04 ha	15 %
800	Traitement non commercial	3,5 ha	8,30 ha	137 %
900	Traitement commercial	422,81 ha	565,95 ha	34 %

Le tableau 5 présente les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées pour la saison 2020-2021. Les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts 2020-2021 sont présentés au tableau 6.

Tableau 5 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – Programme régulier 2020-2021 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Travaux réalisés (unités) (montants versés)			Nombre de traitements
500	Préparation de terrain	22,79 ha	20 021 \$	2%	6
600	Reboisement	341 035 plants	158 507 \$	16%	48
700	Entretien de plantation	408,45 ha	684 064 \$	71%	100
800	Traitement non commercial	1,75 ha	2 902 \$	0%	3
900	Traitement commercial	*53,68 ha	62 047 \$	6%	10
	Ajustements COVID		43 941 \$	5%	
TOTA	L:		971 483 \$	100 %	167

^{*} Dont 9 ha d'Éclaircie commerciale

Tableau 6 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aménagement durable des forêts 2020-2021*

		Travau	Travaux réalisés			
	Groupe d'activités	(unités)	(montants versés)		Nombre de traitements	
500	Préparation de terrain	12,4 ha	16 611 \$	10 %	2	
600	Reboisement	0 plants	0 \$	0 %	0	
700	Entretien de plantation	56,13 ha	107 770 \$	65 %	10	
800	Traitement non commercial	6,55 ha	10 860 \$	7 %	2	
900	Traitement commercial	*70,97 ha	26 396 \$	16 %	8	
	Ajustements COVID		4 885 \$	3 %		
TOTA	L:		165 522 \$	100 %	22	

^{*} Dont 0,4 ha d'Éclaircie commerciale

Le tableau 7 présente les travaux sylvicoles et le nombre de traitements réalisés dans le cadre du Programme FEFEC 2020-2021. Les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées « Subvention-2018 » pour la saison 2020-2021 sont présentés dans le tableau 8.

Tableau 7 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme FEFEC 2020-2021* (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Travau	Travaux réalisés			
		(unités)	(montants versés)		Nombre de traitements	
500	Préparation de terrain	820,56 ha	1 034 181 \$	49 %	131	
600	Reboisement	1 864 150 plants	989 574 \$	47 %	257	
	Ajustements COVID		90 346 \$	4 %		
TOTA	L:		2 114 101 \$	100 %	388	

Tableau 8 : Travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* – « Subvention-2018 » 2020-2021 (Source : SIGGA)

Groupe d'activités		Trava	Travaux réalisés			
		(unités)	(montants v	versés)	Nombre de traitements	
500	Préparation de terrain	137,24 ha	160 841 \$	18%	27	
600	Reboisement	101 175 plants	49 828 \$	5%	8	
700	Entretien de plantation	187,46 ha	357 744 \$	40%	31	
800	Traitement non commercial	0 ha	0\$	0%	0	
900	Traitement commercial	*418,16 ha	307 208 \$	34%	62	
	Ajustements COVID	-	29 869 \$	3%	-	
TOTA	L:		905 490 \$	100 %	126	

^{*} Dont 4,3 ha d'Éclaircie commerciale

Les travaux sylvicoles par MRC/Ville

Les montants provenant des programmes répartis par MRC/Ville du territoire de l'Agence sont présentés au tableau 9. Il est à noter que le territoire Nord-du-Québec, les localités de Val-Canton, Val-Paradis et de Villebois sont inclus dans la MRC d'Abitibi-Ouest. Il est à noter que la répartition entre les MRC est semblable d'une année à l'autre.

Tableau 9 : Montants versés en aide financière par territoire de MRC/Ville, 2020-2021 (Source : SIGGA)

ableau 5 i Montanto verses en alue imandere par territorie de imag vine, 2020 2022 (Source i Sidori,						
	Groupe d'activités	MRC d'Abitibi- Ouest et VVB	Ville de Rouyn-Noranda	MRC Abitibi	MRC de la Vallée-de-l 'Or	TOTAL
500	Préparation de terrain	443 641 \$	137 413 \$	406 646 \$	238 631 \$	1 226 331 \$
600	Reboisement	531 930 \$	157 568 \$	412 249 \$	96 163 \$	1 197 910 \$
700	Entretien de plantation	689 726 \$	150 144 \$	234 421 \$	75 287 \$	1 149 578 \$
800	Traitement non commercial	7 627 \$	0\$	4 974 \$	1 160 \$	13 761 \$
900	Traitement commercial	198 422 \$	105 140 \$	44 858 \$	47 232 \$	395 652 \$
	Ajustements COVID	94 310 \$	15 082 \$	45 702 \$	13 883 \$	168 977 \$
TOTAL 2020-2021:		1 965 655 \$	565 347 \$	1 148 850 \$	472 356 \$	4 152 208 \$
TOTA	AL 2019-2020	1 456 691 \$	391 005 \$	805 510 \$	225 136 \$	2 877 959 \$
Évolution en pourcentage		35%	45%	43%	110%	44%

Aide financière par les Conseillers indépendants et par les Groupements forestiers

Le tableau 10 présente une comparaison des travaux réalisés par les conseillers indépendants par rapport aux Groupements forestiers. Pour la saison 2020-2021, le groupement forestier a réalisé 302 traitements comparativement à 404 traitements pour les conseillers forestiers indépendants.

Tableau 10 : Travaux d'aménagement réalisés par les Conseillers indépendants et par les Groupements forestiers (Source : SIGGA)

Groupes d'activités		Conseillers indépendants			Groupement forestier		
		(unités)	(montants)	Nombre de traitements	(unités)	(montants)	Nombre de traitements
500	Préparation de terrain	648,01 ha	794 646 \$	103	346,58 ha	431 685 \$	63
600	Reboisement	1 356 802 plants	707 697 \$	199	949 558 plants	490 213 \$	114
700	Entretien de plantation	271,25 ha	502 499 \$	59	380,79ha	647 079 \$	82
800	Traitement non commercial	8,30 ha	13 761 \$	5	0,00 ha	0\$	0
900	Traitement commercial	307,82 ha	213 083 \$	38	258,13 ha	182 569 \$	43
	Ajustements COVID		78 629 \$			90 349 \$	
TOTA	L:		2 310 314 \$	404		1 841 896 \$	302

Clientèle desservie

Les huit conseillers forestiers accrédités ont, pour l'exercice 2020-2021, desservi 371 petits producteurs forestiers différents, soit une augmentation de 71 producteurs forestiers comparativement à l'exercice précédent. L'investissement moyen par producteur forestier s'élève à 11 209 \$, soit 20% de plus que l'année 2019-2020 qui était de 9 302\$. Les montants des investissements moyens par producteur sont présentés au tableau 11.

Tableau 11: Nombre de producteurs forestiers desservis en 2020-2021 (Source: SIGGA)

Conseillers forestiers	Budget total	Nombre de producteurs	Investissement moyen par producteur
05 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi-Ouest)	122 043 \$	12	10 170 \$
06 - Consultants forestiers SG	345 778 \$	27	12 807 \$
07 - Roulec	317 196 \$	16	19 825 \$
12 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Abitibi)	691 865 \$	72	9 609 \$
14 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Abitibi)	372 663 \$	31	12 021 \$
22 - Sylviculture La Vérendrye – (MRC Vallée-de-l 'Or)	250 890 \$	31	8 093 \$
24 - Coopérative de travail de Guyenne – (MRC Vallée-de-l 'Or)	215 268 \$	14	15 376 \$
31 - Groupement forestier coopératif Abitibi	1 841 896 \$	168	10 964 \$
Total	4 157 599 \$	371	11 206 \$

Vérifications opérationnelles et évaluation des conseillers forestiers 2020-2021

La vérification opérationnelle et l'évaluation des conseillers s'est faite au cours de l'exercice 2020-2021. L'année 2020 a été pour l'Agence, riche en changements. Il y a eu du mouvement dans le personnel et vers la fin de l'année, s'est enclenchée une migration des responsabilités vers une tierce partie qui s'est concrétisée dans le début de l'année 2021-2022.

Ces événements ont fait en sorte que la conciliation des vérifications opérationnelles n'a pas été complétée. Cette conciliation sera complétée et fera alors, l'objet d'un rapport distinct.

Au cours des années antérieures, la vérification opérationnelle a démontré un taux de conformité élevé, un souci du travail de qualité et d'un service rendu auprès des propriétaires, professionnel. Les taux de conformité des projets vérifiés en 2018-2019 et 2019-2020 sont respectivement de 96% et 90%.

Dans le transfert des responsabilités en cours à l'Agence, la qualité des travaux, le professionnalisme des conseillers et la collaboration des partenaires ne sont pas identifiés comme des enjeux problématiques.

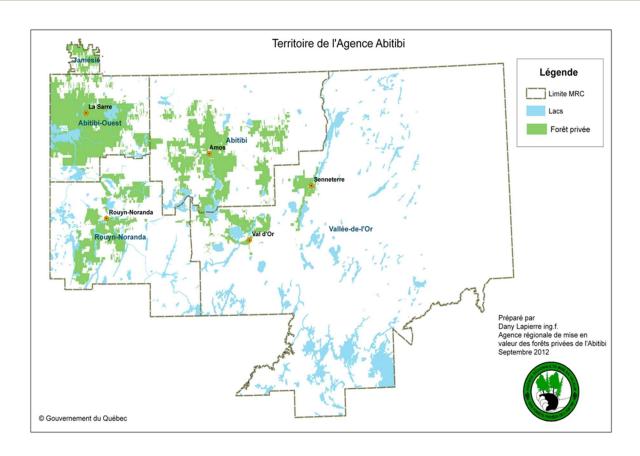
La régularité et la constance de la vérification opérationnelle, cependant, doivent être améliorées. C'est par un processus d'amélioration continue dont la vérification opérationnelle fait partie, que nous atteindrons nos objectifs de mise en valeur. Les sommes investies par le gouvernement et les autres partenaires sont importantes.

Annexe 1 – Suivi budgétaire 2020-2021 et planification 2021-2022

de mise en valeur des		2020-2021		2021-2022
Forêts privées de l'Abitibi	Budget	Au 31/03/2021	Prévu au 31/03/2021	Budget
Fonds de roulement	442 352 \$	442 352 \$	442 352 \$	889 72
Report/Avance de budget - subvention 2018	(134 564) \$	(134 564) \$	(134 564) \$	-
Report intérêts-subvention 2018	27 736 \$	27 736 \$	27 736 \$	-
Avance de budget FEFEC 20-21	80 248 \$	80 248 \$	80 248 \$	-
Provision- Bloc Monet	(26 568) \$	(26 568) \$	(26 568) \$	-
Provision- "Subvention 2021" 21-25	- \$	- \$	- \$	4 256 00
Programme d'aide à la mise en valeur				
MFFP- PAMVFP	1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 700 \$	1 373 70
MFFP- "Subvention 2018" (2,252M\$/3ans) MFFP- "Subvention 2021" (5,6M\$/4ans)	750 000 \$	867 126 \$	750 000 \$	- 4 044 00
MFFP-FEFEC fonds supplémentaires 5%	- \$	- \$	- \$ 106 420 \$	1 344 00
MFFP-FEFEC (2 315ha de friches en 202)	140 173 \$ 0 & 2021) 2 723 216 \$	2 114 185 \$	2 048 150 \$	132 86 2 657 32
MFFP- Programme AFC	- \$	- \$	- \$	2 637 32
MFFP- Programme TBE	- \$	- \$	- \$	
Contribution de l'industrie	300 000 \$	275 993 \$	300 000 \$	300 00
Constat irrégularité	- \$	- \$	- \$	-
Revenus d'intérêts "subvention 2021"	- \$	- \$	- \$	36 00
Revenus d'intérêts "subvention 2018"	24 800 \$	13 394 \$	32 298 \$	30 00
Revenus d'intérêts	10 000 \$	3 652 \$	3 972 \$	5 00
Autres revenus :	10 000 \$	3 632 \$	3912 \$	5 00
MFFP- Budgets supplémentaires (FAQ)	- \$	- \$[- \$	
FARR-MAMROT	- \$	- \$ - \$	- \$ - \$	
NATURE LAB-Crédit Carbone	234 000 \$	- \$	- \$	
Vente de pancartes	500 \$	738 \$	738 \$	50
PADF-VRN - Travaux sylvicoles	- \$	16 679 \$	16 661 \$	-
PADF-MRCA - Travaux sylvicoles	- \$	73 950 \$	73 950 \$	-
PADF-GREIBJ - Travaux sylvicoles	- \$	29 319 \$	13 979 \$	-
PADF- MRCVO - Travaux sylvicoles	- \$	16 797 \$	16 271 \$	
PADF- MRCAO - Travaux sylvicoles	- \$	20 003 \$	20 000 \$	-
Total des revenus :	5 556 389 \$	4 805 537 \$	4 756 140 \$	5 849 39
Aide financière				
Travaux de mise en valeur du PAMVFP	1 000 000 \$	1 064 864 \$	1 000 000 \$	1 000 00
Subvention 2021	- \$	- \$	- \$	1 380 00
Subvention 2018	937 100 \$	867 126 \$	944 598 \$	-
FEFEC (2 315ha de friches)	2 803 464 \$	2 107 230 \$	2 128 398 \$	2 657 32
PADF - Travaux sylvicoles	- \$	112 302 \$	166 522 \$	-
Sous-total d'aménagement	4 740 564 \$	4 151 522 \$	4 239 518 \$	5 037 32
Fonctionnement de l'Agence				
Secrétariat et dépenses de bureau	201 890 \$	123 067 \$	201 890 \$	167 08
Vérification opérationnelle	10 000 \$	5 922 \$	10 000 \$	10 00
	- \$	- \$	- \$	-
Service professionnel	•			
Assurances	2 539 \$	2 539 \$	2 539 \$	2 53
Frais de réunion	6 000 \$	3 595 \$	2 000 \$	6 00
Cotisations et abonnements	500 \$		500 \$	50
Formation	2 500 \$	- \$	- \$	1 00
Frais de déplacement	5 000 \$		500 \$	5 00
Honoraires professionnels	4 085 \$	4 085 \$	4 085 \$	4 08
Publicité et Information	25 000 \$	6 691 \$	25 000 \$	23 50
Système informatique	17 948 \$	7 124 \$	17 948 \$	12 97
Mérite forestier (été 2020)	1 500 \$	- \$	- \$	1 50
Colloque	4 000 \$		1 666 \$	4 00
Autres (Amortissement, frais bancaires, etc	:.) 300 \$	473 \$	300 \$	30
Sous-total de fonctionnement	281 263 \$	153 497 \$	266 429 \$	238 49
Total des dépenses :	5 021 827 \$	4 305 019 \$	4 505 947 \$	5 275 81
RPLUS / DÉFICIT d'opération	534 563 \$	500 518 \$	250 192 \$	573 57
SURPLUS / DÉFICIT GLOBAL	923 766 \$	889 722 \$	639 396 \$	1 463 29
	188K\$	009 122 \$	000 000 \$	1 403 28
Encaisse Placements (EDO) (Páquilos áshágus 231 s		1		
Placements (EPQ) (Régulier échéance31 n Placements (subvention 2021)	mai) 942K\$ 5,6M\$	1		

Annexe 2 – Territoire de l'Agence Abitibi

Territoires	Nombre de Villes, Municipalités ou localités	Nombre de territoires non organisés	Nombre de communautés autochtones	Superficie occupée par l'Agence (ha)	Superficie totale de la MRC (ha)	Superficie de l'Agence/ superficie MRC (%)
Ville de Rouyn-Noranda	1	0	0	93 329,6	648 000	14%
MRC d'Abitibi-Ouest	21	2	0	184 242,6	341 500	54%
MRC Abitibi	17	2	1	170 729,8	794 800	21%
MRC de la Vallée-de- l'Or	6	4	2	54 852	2 763 210	2%
Municipalité de la Baie James	2	0	0	16 432,7	128 500	13%



Annexe 3 – Les conseillers forestiers accrédités de l'Agence 2020-2021



Conseillers forestiers accrédités 2020-2021

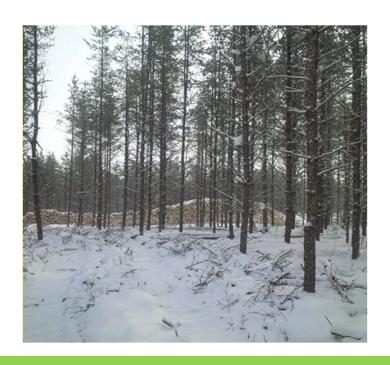
Conseiller forestier	Responsable(s)	Coordonnées
Consultants forestiers SG 97, 8 ^{ième} Rue Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A5	M. Sébastien Giguère, ing. f.	Tel: (819) 762-8699 Fax: (819) 764-5392 consultantsforestiersSG @gmail.com
Roulec 33, rue Principale Case postale 89 Nédélec (Québec) J0Z 2Z0	Mme Annie Trudel, d.g. M. Marco Dénommé, tech.f.	Tel: (819) 784-2070 Fax: (819) 784-2126 foresterie@roulec.ca
Sylviculture La Vérendrye 99, 5° avenue Est, suite 2200 La Sarre (Québec) J9Z 3A8	Mme. France Macdonald, ing. f. Mme Marjorie Paletta, tech.f.	Tel: (819) 333-3472 Fax: (819) 333-3497 mpaletta@sylviculture.ca
Groupement forestier coopératif Abitibi 225, Route 393 sud La Sarre (Québec) J9Z 2x2	M. Sylvain Thibodeau, d.g. M. Dany Lapierre, ing.f.	Tel: (819) 339-2083 Fax: (819) 339-3121 dlapierre@gfcabitibi.ca
Coopérative de travail de Guyenne 1253, Rang 5 Guyenne (Québec) J0Y 1L0	M. Yvan Anctil, ing. f. Mme Suzanne Boulé, tech. f.	Tel: (819) 732-0100 Fax: (819) 732-0904 martine.mongrain@. cooptravailguyenne.qc.ca
Sylviculture Lavérendrye Inc. 162, rue de l'Énergie, C.P. 819 Amos (Québec) J9T 3X4	Mme France Macdonald, ing. f. Mme Marjorie Paletta, tech.f.	Tel: (819) 727-9127 Fax: (819) 727-9565 mpaletta@sylviculture.ca

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'ABITIBI

Mourad Saddem, Ph.D. 700, avenue Dallaire, suite 170 Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4V9 Tél.: (819) 762-6009 poste 223

Cell.: (819) 277-5263 agence.abitibi@arfpa.ca

Site internet : www.arfpa.ca



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi 700, avenue Dallaire, suite 170 Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4V9 Téléphone : (819) 762-6009

www.arfpa.ca

